

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1202

Approbation d'une convention de gestion du dispositif de propreté de la rue Garibaldi par la Métropole de Lyon

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1202 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GESTION DU DISPOSITIF DE PROPRIÉTÉ DE LA RUE GARIBALDI PAR LA METROPOLE DE LYON (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le réaménagement de la rue Garibaldi par la Métropole de Lyon s'inscrit dans le projet de développement urbain du quartier de la Part-Dieu. Cette rue, à l'origine conçue comme une véritable autoroute urbaine, créait une fracture entre le quartier de la Part-Dieu et les quartiers avoisinants. Son réaménagement permet donc de s'adapter aux nouveaux usages pour mieux accueillir piétons, cyclistes et usagers des transports en commun.

Un premier tronçon a été livré, pour la partie de la rue Garibaldi située entre la rue Vauban et la rue Mazonod. Cet espace doit donc être entretenu par les personnes publiques compétentes, à savoir la Métropole de Lyon pour les espaces minéraux et la Ville de Lyon pour les espaces végétaux.

Dans un souci de qualité globale des espaces publics, mais aussi d'efficacité et de cohérence des principes de gestion, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont choisi de confier à un intervenant unique, en l'espèce la Métropole de Lyon, le nettoyage de cet espace.

Une convention doit donc définir les conditions dans lesquelles la Ville de Lyon confie à la Métropole de Lyon, conformément à l'article L 3633-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les attributions d'entretien courant et de nettoyage sur la rue Garibaldi pour la portion située entre la rue Vauban et la rue Mazonod dans les 6^e et 3^e arrondissements de Lyon.

La Métropole de Lyon prend à sa charge, en plus du nettoyage manuel et mécanisé des voies, des trottoirs et des cheminements communautaires qui relèvent de son domaine de compétence, le nettoyage manuel (piquetage) des espaces verts publics. La superficie des espaces verts ainsi nettoyés pour le compte de la Ville de Lyon est de 3 600 m². La Ville de Lyon conserve à sa charge l'entretien horticole des espaces verts publics.

Le prix de la prestation exécutée par la Métropole de Lyon pour le compte de la Ville de Lyon s'élève à 21 864 € TTC par an avec un coefficient de révision annuel de 1,5 %.

Il n'est pas prévu d'intervention de nettoyage les dimanches et jours fériés. Toutefois, la Ville pourra demander à ce que la prestation comprenne un forfait d'intervention dimanches et jours fériés. Cette demande devra être formulée par écrit. Le prix de la prestation qui serait alors exécutée par la Métropole de Lyon pour le compte de la Ville de Lyon serait donc de 22 827 € TTC par an avec un coefficient de révision annuel de 1,5 %.

La convention sera conclue pour une durée de 4 ans à compter du 31 décembre 2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 6^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1- La Ville de Lyon confie à la Métropole de Lyon les attributions d'entretien courant et de nettoyage relevant normalement de ses attributions sur les 3 600 m² sur la portion de la rue Garibaldi située entre la rue Vauban et la rue Mazonod dans les 3^e et 6^e arrondissements de Lyon.

2- La convention « Dispositif de propreté rue Garibaldi » susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense résultant de cette opération sera inscrite annuellement au budget des espaces verts en section de fonctionnement, programme PATRIPAY81 « Gestion du Patrimoine Paysager », opération MAINTEV « Maintenance des espaces verts, parcs jardins squares » et sera imputée sur le chapitre 011, fonction 823, article 6288.

5- Le montant maximum de la dépense s'élève à 93 383 euros TTC et est réparti comme suit :

- année 2015 : 22 827 € TTC
- année 2016 : 23 169 € TTC
- année 2017 : 23 517 € TTC
- année 2018 : 23 870 € TTC.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

A. GIORDANO